



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 29 AVRIL 2021

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que requis par le décret 102-2021 du 5 février 2021 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le jeudi 29 avril 2021 à 8h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence) et Mario Perron (par vidéo conférence).

Est absent à cette séance, monsieur le conseiller Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

239-04-21

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – CONSTRUCTION EN
MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU
CENTRE MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT

CONSIDÉRANT que le 5 février 2019, la Ville de Saint-Constant a octroyé via la résolution numéro 049-02-19 le contrat en mode conception-construction de la bibliothèque et du centre municipal de la Ville de Saint-Constant à l'entreprise Le Groupe Décarel inc. au montant de 16 556 400 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT qu'une première inspection a été effectuée par le chargé de projet de la Ville, qu'aucune déficience majeure n'a été constatée et que les ouvrages peuvent être reçus provisoirement étant donné que :

- La Ville estime que les ouvrages sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés;
- La valeur des travaux à achever est inférieure à 5 % du prix total du contrat;
- Une inspection finale a été effectuée (qui permet de conclure que les ouvrages sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés), la date de cette inspection finale correspondra à la date de réception provisoire des travaux.



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de
monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

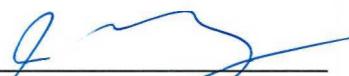
D'entériner l'acceptation provisoire des travaux en mode
conception—construction de la bibliothèque et du centre municipal de la Ville
de Saint-Constant prononcée par Neuf Architect(e)s pour le centre municipal
et la bibliothèque de Saint-Constant.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la
Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la
présente résolution.

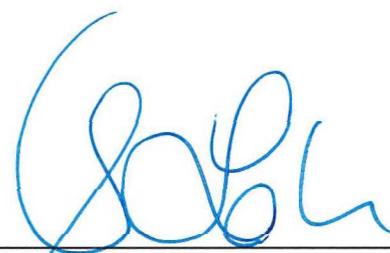
PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à
transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@st-constant.ca.

Aucune question n'a été reçue.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière